

COMMUNE DE SAINT-SERVAIS

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 18 juin, sous la présidence de Bernard MICHEL, Maire, en présence de tous les conseillers.

Le secrétaire de séance est Thierry MAGUEREZ.

Présentation de la CCPL.

Erwan FLOCH, Directeur Général des Services (DGS) à la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (CCPL) a présenté la CCPL.

Indemnité de fonction du Maire et des Adjoints.

Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune. Cette indemnité est revalorisée depuis le 1er janvier 2020. Le conseil vote à l'unanimité l'indemnité du Maire à 40,3 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB1027), et les indemnités des adjoints à 10,7 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB1027).

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

L'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au Conseil Municipal de déléguer certaines de ses compétences au Maire. Le but de ces délégations est d'accélérer la prise de décision et d'éviter de convoquer le conseil municipal sur chaque demande. Le conseil vote à l'unanimité.

Délégations de fonctions et de signature aux fonctionnaires territoriaux.

Par le biais de ces délégations et sur la base d'un texte réglementaire ou législatif, l'autorité territoriale peut charger expressément un agent qui lui est subordonné d'agir en son nom dans des domaines déterminés et de façon précise. Ces délégations répondent à des nécessités de continuité de service public et a pour objet l'amélioration de l'organisation interne des services. Le conseil donne son accord pour prendre un arrêté.

Mise en place des commissions et désignations des membres.

Les commissions communales, les désignations des membres, les représentants dans les organismes et les syndicats extérieurs ont été désignés. (cf tableau en pièce jointe).

Présentation du budget.

Monsieur le Maire a présenté le Compte Administratif (CA) et son évolution depuis 2010

Présentation des emprunts en cours ainsi que les investissements prévus pour 2020.

Une étude du budget complet sera à l'ordre du jour du conseil du 23 juillet.

Rénovation de l'église.

Compte rendu suite à la réunion de chantier du 9 juin : point sur l'avancement des travaux.

Monsieur Pierre COMBES, Scénographe, interviendra devant les élus le jeudi 25 juin à 18h00.

Demande de DSIL 2020.

Les travaux à Runglas ont démarré. Une demande de subvention de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2020 va être déposée avec l'accord du conseil municipal.

École : protocole d'accueil.

L'école accueille depuis le mardi 12 mai les élèves de GS au CM2 et depuis le jeudi 8 juin les PS2 et MS. Le protocole d'accueil est suivi et est validé par l'inspection académique.

Modification des statuts de la CCPL : Mise en réseau des bibliothèques.

Il est proposé de doter la CCPL de la compétence facultative « Développement de la lecture publique par la coordination et l'animation du réseau des médiathèques-bibliothèques du territoire. Le conseil donne son accord (1 abstention).

Dépenses dans le cadre du covid-19.

Point sur les dépenses effectuées dans le cadre du covid-19.

Questions diverses.

Le tirage au sort des jurés d'assises s'est déroulé à Plougourvest le 19 mai dernier et ont été tirés au sort pour l'année 2020 :

- ✓ BLÉAS Joël au 3 Kernevez
- ✓ LE FUR Daniel à Ty Robee
- ✓ DELETREZ Stéphanie au 28 Kerhéol.

Agenda.

Les prochains conseils seront le 23 juillet, le 10 septembre, le 15 octobre, le 26 novembre et le 17 décembre 2020.